



Communiqué de presse

Jeudi 10 janvier, à Paris

Les Vignerons Indépendants et la loi de finances 2019

La loi de finances pour 2019 vient d'être publiée. Les Vignerons Indépendants ont particulièrement suivi deux sujets d'importance : ils se félicitent de la création d'une épargne de précaution intégrant la problématique des stocks viticoles, mais regrettent l'absence de crédit d'impôt HVE !

Épargne de précaution : une victoire sur un combat de longue date

Pour faire face aux aléas climatiques et économiques, c'est officiel, les vigneron peuvent désormais compter sur l'épargne de précaution : un mécanisme de déduction fiscale accompagnée d'une obligation d'épargne, sans restriction sur les cas d'utilisation.

Grâce au travail mené par les Vignerons Indépendants, ce dispositif intègre les problématiques des stocks viticoles et de la trésorerie des exploitations, ce qui est sans conteste une grande avancée ! Ainsi, les stocks peuvent se substituer à de l'épargne monétaire. C'est absolument essentiel pour la viabilité du dispositif. Pour épargner, il faut de la trésorerie, ce qui n'est pas toujours le cas dans le monde viticole. Reste maintenant à connaître précisément les modalités concrètes d'application du dispositif, et là le meilleur comme le pire peuvent se jouer...

Les Vignerons Indépendants regrettent cependant que le plafond global de la réserve ne soit pas fixé en fonction du chiffre d'affaires des entreprises. Une condition nécessaire afin de s'adapter pleinement aux enjeux économiques de chacune. Ce nouvel outil est aussi soumis au respect des règles *de minimis*, ce qui peut en complexifier la gestion et donc être préjudiciable pour son déploiement. Des évolutions, parmi d'autres, sur lesquelles les Vignerons Indépendants seront particulièrement attentifs durant les prochains mois.

Haute Valeur Environnementale : le combat continue

Passer le cap du niveau 3 de la certification HVE en accordant un crédit d'impôt à hauteur de 3500€ l'année de certification : telle est la proposition des Vignerons Indépendants, malheureusement retoquée par le Gouvernement.

« *Nous souhaitons développer, à côté de la filière biologique, un autre segment qui valorise une agriculture qualitative respectueuse de l'environnement* » précise Thomas Montagne, le Président des Vignerons Indépendants de France.

Au dernier référencement, on dénombre environ 1000 certifiés. Rappelons que l'objectif du Gouvernement est d'atteindre 50 000 en 2030. Les Vignerons Indépendants sont convaincus que leur proposition de crédit d'impôt est un moyen simple et incitatif d'atteindre ce résultat. D'autant plus que l'impact de cette mesure sur le budget est largement limité. Ce combat, qu'ils jugent plus que légitime, va donc continuer !

Contact presse : Audrey Monségu

01.53.66.32.97 ou 06.20.56.48.03 - a.monsegu@vigneron-independant.com